TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. LECLERCQ

VOL A LA RECONSTITUTION. — Jules Vermersch et Eugène Vincent, 62 ans, qui étaient occupés à des travaux de déblaiement, rue Malpart, à Lille, et en ont profité pour voler au préjudice des Services de la Reconstitution, une certaine quantité de zinc, écopent : Vermersch, 15 jours de prison, et Vincent, 2 mois, en raison d'une infraction à un précédent arrêté d'expulsion.

MERCANTIS. — Houzé Alphonse, demeurant à Mouvaux, qui mettait en vente du charbon à raison de 35 francs les 100 kilos, en juin dernier, alors que la taxe était de beaucoup inférieure, a été condamné pour spéculation illicite, à la peine de 100 francs d'amende. En outre, le jugement sera affiché à la Mairie de Mouvaux, au domicile du condamné, et sera de plus, inséré, par extrait, dans le « Journal de Roubaix ».

— Eugène Derache, femme Fortrie, cultivatrice à Wattrelos, qui avait été précédemment condamnée pour falsification du lait, était à nouveau l'objet d'un procès-verbal, en avril dernier, pour avoir écrémé son lait dans la proportion de 15 à 20 %.

Comme excuse, la prévenue, qui reconnaît le fait incriminé, déclarait qu'elle prélevait sur la crème une faible quantité nécessaire à sa consommation personnelle, et que le pourcentage d'écrémage constaté provenait, au surplus, du mélange du lait venant de la traite du soir avec celui invendu de la traite du matin.

Le Tribunal a laissé de côté ces explications et a prononcé, à juste titre, contre la dame Fortrie, une peine de 6 jours de prison sans sursis, et de 500 francs d'amende, et a ordonné en outre, dans des conditions légales, l'affichage et l'insertion de son jugement.

Kaffra-Kan

Théâtres Cinémas & Concerts

CONCERT MILITAIRE

Voici le programme du concert qui sera donné aujourd'hui jeudi 15 juillet, de 15 heures 30 à 16 heures 30, par la Musique de la 1re Division d'Infanterie :

1. C'est Suzette, allegro avec tambours et clairons, Codini. — 2. L'Arlésienne, a) Menuet, b) Intermezzo, G. Bizet. — 3. La Tuna, polka, Lecome. — 4. Scènes pittoresques n° 4, L'Angélus, Massenet. — 5. Werther, fantaisie, Massenet. — 6. Les Amis de Lille, défilé avec tambours et clairons, O. Dupuis.

Palais d'Été

Le célèbre transformiste

R. BERTIN

La plus colossale Attraction

Omnia Pathé

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, représentation à 8 h.— Tous les jours (sauf le vendredi), matinée à 4 h.

PRINTANIA

Matinée à 3 h. - Soirée à 8 h.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LAMBERSART

Gloire aux Poilus !

LA POPULATION REND UN SUBLIME HOMMAGE AUX MORTS DE LA GRANDE GUERRE

A l'occasion de la Fête Nationale a eu lieu hier, la pose de la première pierre du monument élevé à la mémoire des enfants de la commune morts pour la Patrie.

Après la revue des écoles passée par la Municipalité, à 9 heures en face de la Mairie le cortège se forme pour se rendre place de la Victoire, où doit s'ériger le monument.

La fanfare municipale ouvre la marche, puis viennent les enfants des écoles, la Municipalité, le Comité, la section de l'Union des Mutilés, Réformés et Veuves de Guerre, les Anciens Combattants, les sociétés de Secours-Mutuels et de Colombophile.

Quand le cortège arrive place de la Victoire, cette dernière est noire de monde. Toute la population est venue apporter un hommage aux poilus tombés pour leur pays.

Parmi l'assistance on remarque MM. Delescaux, maire, entouré des conseillers municipaux : Poutier, conseiller d'arrondissement et président du Comité ; Valdant, architecte du monument ; Boidin Samé, Michel, etc.

La Musique Municipale exécute la «Marseillaise» puis «Sambre-et-Meuse».

Les enfants des écoles chantent ensuite des chœurs accompagnés par la Fanfare Municipale, placée sous la direction du distingué chef, Monsieur Elie Milleschamps.

Après avoir donné lecture du procès-verbal, ce dernier autographié sur du parchemin est placé dans un étui en métal doré et déposé dans une cavité creusé dans la pierre.

M. Delescaux, maire, prend la truelle en main, et procède au scellement de la première pierre du monument qui doit commémorer à jamais la mémoire des poilus.

Des discours furent ensuite prononcés par MM. Delescaux, au nom de la Municipalité ; Poutier, au nom du Comité et Dépoisne Albert, qui prit la parole au nom de l'Union des Mutilés, Réformés et Veuves de Guerre et rappelle les souffrances endurées pendant les cinq années de la guerre.

Pendant la cérémonie de jolies cartes postales dues au pinceau de M. Valdant, architecte, ont été vendues au profit du monument.

Le service d'ordre était parfaitement organisé par le brigadier de police Dorme.

La manifestation terminée, les élèves des écoles et les sociétés défilèrent devant la silhouette du monument placée entre les avenues Bouffiers et des Acacias, puis regagnèrent ensuite les écoles où des gâteaux leur furent distribués.

Il est à souhaiter que des fêtes dans le genre de cette dernière soient assez souvent données dans la commune qui, de tout temps, a toujours été privée de divertissements.

L'étui de 200 pastilles de « Saccharine Usines du Rhône », vendu 3 fr., remplace 2 kilos de sucre

MONS-EN-BARŒUL

LA FANFARE DES BIGOPHONES «LES PROLETAIRES» de MONS-en-BARŒUL

C'est avec la réussite de nos espoirs formulés intérieurement que notre concours de bouchons a obtenu dimanche les résultats que nous espérions. Une propagande méthodique ce jour la nous a permis de faire adhérer à notre société de nouveaux camarades participants qui viennent, non pas renforcer l'art musical, mais bien les grande lèvre de la camaraderie ! Oui, mais n'oublions, à Mons-en-Barœul ; notre moral est bon, très bon même, du fait que si l'on veut arriver à un résultat, nous savons très bien que l'on y arrivera par la camaraderie, l'étude et la réflexion. Nous avons ébauché dans la Société des Bigophones qui restent intimités, bien que d'autres camarades viennent participer avec nous, nous leur faisons un appel pressant, nous rappelons aussi que nous acceptons les membres honoraires commençants dont la cotisation annuelle s'élève à 12 fr. et pour cette année seulement, la somme de 6 francs ; si des camarades comme ceux-ci voulaient à envoyer leur adhésion, écrire au camarade De Muynck, en signant soit de spécifier : nom, prénoms, adresse, enseigne de l'estaminet, localité. Maintenant, un dernier mot aux camarades socialistes, nous leur disons ceci : Regardez comme l'organisation se manifeste si bien à Mons-en-Barœul, eh bien si vous avez des connaissances dans la musique, clairons, tambours, instrument de cuivre, n'hésitez pas à venir à nous, n'hésitez pas à me dire : Camarade De Muynck, l'organisation à Mons-en-Barœul est un début, pour qu'elle soit viable, je viens apporter mon concours, et cela alors, renforcera la camaraderie, qui est si importante. Un dernier mot encore, nous remercions tous les camarades qui ont prouvé leurs solidarité pour notre concours de bouchons et particulièrement la section de Flers.

Pour la Section : DE MUYNCK.

Voilà la Vague de Baisse arrivée

MM. FRETEUR Frères, Brasseurs à Lomme, informent leur nombreuse clientèle qu'ils peuvent livrer leur bière si réputée, en PETITS FUTS JAUGES DE 40 A 50 LITRES, au prix de 0 fr. 65 LE LITRE.

HELLEMMES

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Le sieur Duformont Julien, 26 ans, demeurant rue Dordis, 78, occupé à la Buselerie, 61, rue Sadi-Carnot, s'est piqué l'avant-bras droit en clouant une caisse. — 12 jours de repos.

— Beckers Romain, 22 ans, rattacheur, demeurant à Fives-Lille, rue de la Marbrerie, 22, travaillant à la Société Cotonnière d'Hellemmes, circulait dans le métier. Un débris de verre lui est entré dans le pied gauche. — 12 jours de repos.

— Borsard Emile, 60 ans, charretier, demeurant rue des Ecoles, 46, occupé chez Lambinet, entrepreneur de travaux publics à Lille, 12, rue de Jemmappes, est tombé de sa voiture. Contusion de la région lombaire et costale droite. — 15 jours de repos.

— Claeys Marcelline, 15 ans, demeurant à Mons-en-Barœul, rue Jean-Jacques-Rousseau, ouvrière chez Paul et Eugène Dufour, filateurs, s'est blessée en voulant arrêter un volant de filature pour rattacher un fil. — 12 jours de repos.

— Leinrcq Lévin, 36 ans, tisserand, rue Jeanne-d'Arc, travaillant chez Roger Voituriez et Cie, tissage rue Jeanne-d'Arc, 109, a eu le doigt serré entre l'échasse et la poitrinière de son métier. — 12 jours de repos.

ETAT-CIVIL DU 4 AU 11 JUILLET. — Naissances. — De Smet André, rue Vandestraeten, 33. — Salin Marie-Louise, rue Joseph-Bara, 17. — Pamart Elie, rue Chanzy, 235. — Vansteenkiste Georgette, cité Lagache, 14. — Ponthieu Pierre, rue du Docteur-Roux, 50. — Carpels Léon, rue de l'Avenir, 2.

Publications. — Vendersrype Marcel, soldat au 2e train des équipages à Amiens et Schietecatte Julie, cartonnière à Hellemmes. — Verheylesonne Arthur, monteur à Lille et Mitault Jeanne, rattacheuse à Hellemmes. — Vandenhulle Marcel, chaudronnier à Hellemmes et Verheyen Flore, confectionneuse à Lezennes. — Régnier François, employé des P. T. T. à Hellemmes et Coasne Victorine, peneuse à Lille. — Castelain Georges, tolier à Hellemmes et Dutriez Germaine, fileuse à Hellemmes. — Descamps Jean-Baptiste, usinier à Chéreng et Monteny Denise bambrocheuse à Hellemmes. — Van Causelle Jules, épicier à Lille et Lemaire Coralie, sans profession à Hellemmes. — Vasse Raymond brigadier au 505e régiment à Lille et Bierwaque Albertine, cannetière, à Hellemmes. — Hennion Maurice, électricien à Hellemmes et Plantéfève Marguerite, employée à La Madeleine. — Rosse Oscar, aide-monteur à Hellemmes et Beck Suzanne, sans profession, à Hellemmes.

Décès. — Fremeaux Yvonne, 4 mois, rue Ferrer, 13. — Bouquillon Julienne, veuve Lesaffre, 62 ans, rue J. Bara, 13. — Pennel Julie, femme Dechirot, 76 ans, rue Faidherbe, 45.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

TOUJOURS L'EXCES

Ayant hier parcouru la ville à une vitesse de 30 kilomètres à l'heure, M. Maurice Duflot, rue du Cornet, 9, à Santes, sera poursuivi.

Etat-Civil

Naissances. — Jean Dupont, rue Saint-Joseph, 18. — Denise Gheldhof, rue Foucault, 33. — Félix Maureyns, rue Henri Carrette, 80. — Alphonse Decarpentrie, Grande-Rue. — Jacqueline Loucheur, rue de l'Hospice, 20. — Bernard Loir, rue Fontenoy, 167. — Léon Bauwière, rue Cartigny, 143. — Suzanne Quillien, boulevard de Strasbourg, 106. — Oscar Vreck, rue Montgolfier. — Roger Dujardin, rue de Tunis, 43. — René Bertin, rue Bernard, 120.

TOURCOING

LES LAUREATS DU CERTIFICAT D'ETUDES A LA MER

Le voyage à la mer est fixé au lundi 19 courant. Un train spécial y conduira les 300 lauréats, filles et garçons, de la ville de Tourcoing. La clique scolaire et la fanfare « Les Intimes » les accompagneront.

ENCORE UN NOYE

Hier matin, des passants ont retiré du canal, au pont National, le corps d'un Roubaisien, Jean Crochon, 39 ans ouvrier teinturier, qui, samedi dernier, au cours d'une crise de neurasthénie, avait brusquement résolu d'en finir avec la vie et s'était jeté à l'eau. Le cadavre a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

LE FROMAGE TROP CHER

Mme Apolline Sandra, gérante de l'épicerie Cateau, rue de Gand, 89, vendait, à raison de 35 francs le kilo, un fromage semblable à celui que le Ravitaillement vend 16 francs. Elle sera poursuivie.

LES VOLS DE CHARBON A LA GARE

Le nommé Achille Vanhoenacker, 31 ans, au service de M. Martinage, entrepreneur, rue du Chêne-Houpline, a été arrêté au moment où il déchargeait du charbon volé à la gare. Une perquisition opérée à son domicile a permis de s'assurer qu'il n'en était pas à son coup d'essai. Il sera déféré au Parquet.

CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS

Sept sauveteurs ont reçu hier, au cours de la revue, la médaille d'honneur gagnée par 25 années de bons services. Ce sont : MM. Louis Houpline, Eugène Hardy, Alphonse Hurstemans, Auguste Leraiste, Louis Lefebvre, Emile Clicq, Henri Castelain.

M. Jules Boussel a reçu la croix de guerre.

NOCES DE DIAMANT !

Agés de 86 ans, l'un et l'autre, les époux Delaporte-Van Benverluyse ont fêté hier le 61e anniversaire de leur mariage. Ils ont été reçus à l'Hôtel-de-Ville, au cours du défilé des Sociétés.

Etat-Civil

Naissances. — Albert Masson, rue de Brest, 26. — Geneviève Debaere, rue du Pont Rompu, 38. — Roland Vanwaenenghem, rue du Général Souham, 126. — Marie-Thérèse Dhaluin, rue Clinquet, 150.

Décès. — Charlotte Leclienne, 79 ans, rue du Wailly, 36. — Julie Vandamme, 84 ans, rue de Lille, 125.

Autour de Roubaix-Tourcoing

MENIN

FRAUDEURS D'ALCOOL. — Une automobile portant le numéro 110.067, qui appartiendrait, paraît-il, aux services des R. I., a été saisie par des douaniers belges au moment où des personnes étaient occupées à son chargement.

Une centaine de bouteilles de spiritueux furent trouvées dans le véhicule.

HAZEBROUCK

CONCOURS DE JUMENTS POULINIERES ET DE POULICHES DE GROS TRAIT

1. Primes pour juments poulinières. — MM. Poidevin Georges, de Bourbourg ; Francke Paul, de Cappelle ; Janssen Julien, de Cappelle ; Poidevin Georges, de Bourbourg, 700 fr. — MM. Vernaelde René, de Coudekerque ; Lestrez Ovide, de Cappelle ; Poidevin Georges, de Bourbourg ; Traisnel André, de Merville ; Vuylstecker veuve, de Wallon-Cappel, 500 fr. — MM. Demol Emile, de Staple ; Maessemecker Paul, de Looberghe ; Schrevère Etienne, de Sainte-Marie-Cappel ; Debavelaere, de Gravelines ; Rommel Denis, d'Arnèke, 350 fr. — MM. Vaesken Camille, de Staple ; Vercoustre Joseph, de Bourbourg ; Poidevin Georges, de Bourbourg ; Degrave Albert, d'Oxelaere ; Vaesken Henri, d'Arnèke, 275 fr.

2. Primes pour pouliches. — MM. Vernaelde Diomède, de Bierne, 600 fr. ; Janssen Julien, de Cappelle, 400 fr. ; Poidevin Georges, de Bourbourg, 400 fr. ; Decherf Abdon, de Bourbourg, 240 fr. ; Joos Gery, de Steenvoorde, 240 fr. ; Leroy Benoit, de Renescure, 240 fr. ; Roland Henri, de Zuytpeene, 240 fr. ; Vaesken Henri, d'Arnèke, 240 fr. ; Vermeersch Georges, de Bourbourg, 240 fr.

La prime de conservation pour l'arrondissement de Dunkerque a été accordée à MM. Poidevin Georges, de Bourbourg ; Francke Paul, de Cappelle ; Poidevin Georges, de Bourbourg.

La prime de conservation pour l'arrondissement d'Hazebrouck a été accordée à MM. Traisnel André, de Merville ; Vuylstekère veuve, de Wallon-Cappel ; Demol Emile, de Staple.

MARCHE DU 12 JUILLET. — 155 blocs de beurre pesant 7.900 kilos, vendus au prix de 14 à 16 fr. le kilo ; 1.050 kilos de fuerre en pièces de 16,50 à 15 fr. le kilo ; 8.650 œufs vendus de 15.50 à 17 fr. les 20.

Pommes de terre, 750 kilos, 0.70 le kilo ; volaille, poulets, 400 pièces, de 8 à 11.50 la pièce ; poules, 90, de 16 à 18,50 ; lapins, 400, de 6 à 8 fr.

ETAT CIVIL du 4 au 12 juillet. — Descamps Lucien-Emile-Cornil. — Huyghe Angèle-Simonne. — Becquart Paul-Emile-Nestor-Charles. — Desarle Maurice-Elie-Cornil. — Nieuwjaer André-Pamphile. — Brunet André-René-Louis-Corneille.

Publications. — Dieusaert Laurent, sans profession, et Mlle Germaine, sans profession — Loyez Gaston, tisseur, et Devos Hélène, épeuleuse. — Vandoorne René, menuisier, et Darou Zulma, couturière. — Dendele Victor, employé au chemin de fer, et Prévot Angéline, sans profession. — Vandeginste Georges, plafonneur, et Drolo Berthe, sans profession. — Duhem Jules, instituteur, et Vandercoilden Adrienne, institutrice. — Ampen Adrien, boucher, et Davaut Antoinette, sans profession. — Glasson René, ajusteur au chemin de fer, et Loones Germaine, sans profession.

Décès. — Bourel Simonne, 9 ans, route de Steenvoorde. — Dervyn Théophile, 70 ans, quai du Rivage. — Barez Stéphanie, 60 ans, rue de la Clef. — Decis Eugène, 47 ans, petite rue de Morbecque.

DUNKERQUE

UN NOUVEAU RICHE IMPITOYABLE

Un gros négociant qui, en 1914, était humble commis d'un commerçant de Malo-les-Bains et qui aujourd'hui « vaut », assure-t-on, une vingtaine de millions en banque, possède parmi ses nombreuses propriétés à Coudekerque-Branche, un jardin très mal clôturé.

Des gamins du quartier, amis du grand air, vont, paraît-il, y faire des parties de cache-cache.

Un de ceux-ci, âgé de 9 ans, ayant été surpris dans le jardin de ce nouveau riche, fut appelé devant le commissaire de police qui, sur la demande de l'impitoyable propriétaire, a dû dresser un procès-verbal.

On recherche un autre gamin, âgé de 5 ans, qui, lui aussi, aurait pénétré dans le jardin.

LES MERCANTIS

Sur la plainte du syndicat des marchands des marchés, la police a dressé des contraventions à des marchands de la campagne qui, au mépris d'un arrêté municipal, viennent vendre clandestinement du beurre, des œufs et des volailles la veille des marchés.

AVIS

AVIS. — Pour faciliter la reprise des affaires et pour aider au placement rapide des employés et ouvriers, les annonces Demandes et Offres d'Emplois seront comptées à raison de :

Offres d'emplois, la ligne de 20 lettres... 0 50

Demandes d'emplois, la ligne de 20 lettres 0 25

Les annonces avec Réponse écrite au Bureau du Journal ou Prendre Adresse au Bureau du Journal sont acceptées sans AUCUNE augmentation de prix.

Ces prix ne sont accordés que pour les Industriels et Commerçants de la région du Nord.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

FLERS-EN-ESCREBIEUX

VANDALE. — Fernand Broche, demeurant cité Bonnard, a mutilé des arbres appartenant à la Compagnie de l'Escarpelle. Une plainte a été portée contre lui.

ROOST-WARENDIN

LES PATATES. — Des inconnus ont volé des pommes de terre dans le champ de M. Dubonnet Aimable. Une enquête est ouverte.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

NOS ECOLES

Maîtres et élèves viennent de nouveau de se distinguer aux épreuves du Certificat d'études complémentaires. Voici les noms des élèves reçus :

Garçons : 20. — Allard René, Beaumont Marcel, Bezin Jean, Boutelier Eugène, Clément Michel, Colin Pierre, Décout Léonce, Décrouez Gabriel, Delangre André, Dumoulin Myrtil, Huin Elie, Hurbain Emile, Lebon Max, Liébaert Robert, Maillard Lucien, Montuelle Henri, Pique Robert, Rile Emile, Strady Fernand, Telle Charles.

Filles, 22. — Autem Lucienne, Bay Marie-Louise, Brouillard Gabrielle, Canlaux Louise, Caudron Siona, Collot Lucienne, Damen Marie-Thérèse, Défossez Simone, Descoux Léonce, Denys Yvonne, Gabriel Paule, Dusart Raymonde, Gobert Elvire, Jacqmart Adeline, Jorion Germaine, Lecoq Denise, Lefèvre Clémente, Panier Gilberte, Parmentier Alda, Patoir Félicia, Pichon Zulma, Preuss Renée.

A tous, nos vives félicitations.

Nous sommes heureux également d'annoncer que la création d'un cours complémentaire à l'école des filles du Centre vient d'être autorisée. On se rappelle que le Conseil municipal avait, par une délibération motivée, demandé la création de ce cours.

Vieux-Condé possède ainsi les deux cours complémentaires, filles et garçons, auxquels a droit le canton de Condé.

Le prestige de nos écoles s'affirme de plus en plus. Nous en sommes très fiers.

VIEUX-CONDE

NOS FUTURS ARTISTES

Nous publions bien volontiers les résultats suivants du concous de fin d'année (Juin-Juillet 1920) de l'Ecole de dessin, sculpture, architecture de Valenciennes.

Notre jeune concitoyen Louis Charlier s'est spécialement distingué et a obtenu les récompenses suivantes :

Cours de dessin à main levé (Professeur M. Max Decrouez), sujet : Tête d'expression, Apollon. — Médaille, M. Louis Charlier.

Cours de M. Rosez, sujet : Tête d'après bas-relief, St-Jean. — 1er prix, M. Louis Charlier.

Cours de M. Boël, composition décorative (tapisserie, travaux d'ouvrier. — 1e Prix (médaille), M. Louis Charlier.

Nous félicitons vivement de ses succès l'artiste en herbe, succès prometteurs d'un brillant avenir.

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

Pour la Banque du Travail collectif

VIII

Dans leur Congrès de Dunkerque, les délégués des organisations syndicales du département du Nord, spécialement mandaté en la circonstance par leur organisation en ce qui concerne l'urgence de donner aux classes laborieuses les moyens pratiques et positifs de réaliser à leur profit la transformation du régime de la production, émettent le vœu suivant :

1° Que la C. G. T., en accord avec le Conseil économique du Travail, et la Chambre consultative des associations de production, crée dans le plus bref délai la Banque du Travail collectif qui aura pour but de faciliter la constitution dans toute la France des groupements professionnels d'industries, du commerce, de l'agriculture, de la banque et assurances sociales, en conformité d'action avec le Conseil économique du Travail.

2° Que les souscriptions aux émissions des actions du travail soient strictement réservées aux travailleurs manuels et intellectuels organisés ;

3° Que les actions du travail soient nominatives et inaliénables, et que chaque porteur soit limité à un chiffre déterminé ;

4° Que la cotisation syndicale soit uniforme pour tous les syndiqués ;

5° Que des comités régionaux économiques soient créés à côté des unions départementales pour coordonner leur action ;

6° Que les premiers groupements professionnels de début soient de préférance mis en pratique dans les industries où la main-d'œuvre dépasse en importance l'outillage mécanique, tout en tenant compte de l'intérêt que présente l'exploitation collective agricole ;

7° Que les régions dévastées soient, de préférence, choisies pour l'action de début des groupements professionnels ;

8° Que 50 % des bénéfices réalisés par ces groupements soient versés après l'amortissement de leur capital à une caisse centrale d'œuvres sociales, qui aura pour but d'assurer aux vieux travailleurs sans famille des maisons de retraite qui ne soient pas des prisons, aux familles des habitations saines et confortables ou cités-jardins, des retraites pour la vieillesse, des indemnités pour maladies, décès, chômage, accidents du travail, de créer des cours professionnels techniques de chaque industrie, de répandre sous les formes les plus agréables l'instruction et l'éducation de la jeunesse ouvrière et toute action philanthropique nécessitée par les événements ;

9° Qu'il est de toute urgence, pour l'organisation centrale, de prendre nettement position sur la question, s'il ne veut pas se laisser distancer par les manœuvres capitalistes et gouvernementales qui tentent d'affaiblir l'organisation ouvrière par l'offre d'une participation aux bénéfices qui ne diminuerait ni leurs profits ni leurs privilèges.

E. DELARUE,

Secrétaire de l'Union des Syndicats de Douai.

— FIN —

Aux Employés !

Les employés des deux sexes et de toutes catégories adhérents au Syndicat des Employés du Commerce, de l'Industrie, de la Finance et des Administrations (auxiliaires de l'Etat), sont invités à assister en foule à l'assemblée générale qui se tiendra vendredi 16 juillet, à sept heures précises au siège, 28, rue de Fives.

L'ordre du jour est ainsi fixé :

1. Situation morale et financière — Révision des statuts — 3. La loi de huit heures — 4. La Semaine anglaise — 5. Action générale (Banque, Industrie, Commerce) — 6. Action Fédérale (Auxiliaires de l'Etat).

Le pointage des cartes se fera à l'entrée.

Les adhésions seront reçues au contrôle.

A l'heure où la fameuse « vague de baisse » se traduit en vague de hausse ;

Au moment précis où la loi de huit heures est en péril pour la double raison qu'elle est méprisée du haut patronat, par principe, et sabotée par de nombreux travailleurs inconscients ;

Au jour où le chômage nous guette, alors qu'hier encore on poussait à la surproduction et cherchait à annuliler les bienfaits de la loi de huit heures ;

A la veille de voir vos salaires réduits par la volonté des grands potentats ;

Camarades employés, venez tous réclamer :

1. Que paraisse au plus vite le règlement d'administration publique pour l'application à TOUS les employés, de la loi de huit heures ;

2. Que la semaine anglaise soit donnée à TOUS avec application appropriée aux catégories professionnelles ;

3. Que vos salaires soient en rapport avec le coût de la vie ;

EMPLOYES DE COMMERCE ! Vendeurs, magasiniers, pour vous les plus exploités, la loi de huit heures doit être le point d'honneur, le but de l'action syndicale ;

CAMARADES DE L'INDUSTRIE ! Regroupez-vous plus solidement, vos salaires sont en danger ;

CAMARADES DE LA FINANCE ! En venant à la réunion, vous apporterez votre appui moral à vos collègues de Paris, qui vont peut-être affronter la lutte une nouvelle fois contre les gros financiers, cela pour l'amélioration de leur sort et du vôtre.

AUXILIAIRES DE L'ETAT ! Victimes de l'incohérence administrative, de la vindicte de vos chefs à gros traitements, vous serez tous au siège de votre organisation, salle du Tivoli, 28, rue de Fives, le vendredi 16 juillet, à sept heures précises.

Le Secrétaire : A. RAUX.

Syndicat de la Carrosserie

Le Syndicat de la Carrosserie a envoyé cette lettre à M. Cliquennois, président du Comité Patronal des Carrossiers de Lille et environs, mais, comme il y a un nombre très restreint de patrons qui en font partie, le Syndicat ouvrier a décidé d'en envoyer un exemplaire à tous les patrons :

Lille, le 5 juillet 1920.

Monsieur,

C'est avec un grand étonnement que nous avons reçu votre lettre du 18 juin, qui veut rompre les relations entre les organisations patronale et ouvrière de la Carrosserie, cependant, que vous le vouliez ou non, c'est cette union qui a empêché les conflits de se produire depuis que notre industrie a repris le travail.

Vous nous dites qu'il n'y a pas lieu de provoquer une nouvelle réunion mixte car, selon vous, il y a eu rupture de contrat lors de la dernière grève sans aucun motif professionnel et sans avoir prévenu le Comité patronal. Laissez-nous vous dire que cette grève n'était pas professionnelle et qu'elle n'était pas dirigée contre nos patrons. Elle était, dans son ensemble, dirigée par la Confédération Générale du Travail pour inviter le gouvernement à faire baisser le coût de la vie et c'est pour cela que la C. G. T. demandait la nationalisation des transports.

Par conséquent, l'arrêt du travail était fondé, contrairement à ce que vous pensez, car notre mouvement réussissant, vous, Messieurs les Patrons, comme les ouvriers, profitiez de la baisse des denrées et des matières premières et, par la suite, arrêtiez les demandes d'augmentation des salaires qui s'imposaient par les augmentations continuelles du coût de toutes les marchandises par les mercantis du commerce.

Comme vous le voyez, la grève était d'ordre général.

Vous alléguez que l'on ne vous a pas prévenus ; pourtant, le bureau syndical a donné un ordre de grève à chaque délégué d'atelier pour être présenté à leur patron respectif ; donc, vous étiez prévenus que la grève n'était pas dirigée contre vous.

Vous dites aussi que la situation économique est sensiblement la même qu'en janvier. Regardez donc vos factures de janvier et celles de maintenant. Je crois qu'il y a une très grande différence. Vous ne pouvez dire le contraire. Pour les denrées, c'est encore pis. Faut-il vous donner les prix de janvier et ceux de juin ? Pour un complet en janvier, on payait 150 fr., en juin de 250 à 300 fr. ; les chaussures, en janvier, valaient 60 fr., en juin, 110 fr. ; pour l'épicerie, le café, 2 fr. 50 d'augmentation au kilo ; savon, 0.55 au kilo ; l'huile à manger, 1.75 au litre ; chocolat, 0.80 au kilo ; sucre, 2 fr. au kilo ; pétrole, 0.50 au litre ; pois, 1.40 à la boîte ; cristaux, 0.35 ; le charbon, en janvier, valait 16 fr. 50 les 100 kilos, en juin 33.50. Faut-il parler des effets de travail ? Un costume de toile bleue, en janvier, se payait 23 fr., en juin, 29 et 32 fr. J'ai pris ces chiffres sur mes factures, on ne peut les contester, de même pour tous les autres articles.

Vous devez savoir que pour le 1er juillet, il va y avoir une augmentation d'octroi pour tous les articles et que le gouvernement est en train de voter 7 milliards d'impôts nouveaux sur les consommations, ce qui augmentera sensiblement le prix de la vie. Dès lors, les prétendues vagues de baisse que les journaux nous racontent chaque jour, ne sont que du bluff. Demandez aux ménagères, elles vous diront qu'il y a plutôt hausse continue.

Au sujet de notre organisation, vous dites que, vu le nombre restreint des adhérents ainsi qu'au comité patronal, les décisions ne touchent que très peu d'adhérents. C'est une erreur. Si, du côté patronal, vous n'êtes pas arrivés à grouper la majorité des patrons, du côté ouvrier il n'en est pas de même. Notre syndicat englobe plus des deux tiers des ouvriers carrossiers les plus qualifiés. Vous devez le savoir aussi bien que nous.

D'un autre côté, vous estimez qu'en présence de ce qui s'est passé, il est inutile de faire un nouveau contrat. Comme nous vous le disons plus haut, le contrat n'avait pas été rompu, car la grève n'était pas professionnelle et nous n'étions pas en conflit avec l'organisation patronale.

Maintenant, si vous persistez à ne plus avoir aucun rapport avec le syndicat ouvrier, cette tranquillité dont nous avons profité d'un commun accord, pourrait être regrettée, et ce n'est pas nous qui l'aurons voulue, car nous sommes toujours pour la conciliation.

D'ailleurs, est-ce qu'à Roubaix, ils ne sont pas dans le même cas que nous ? A Roubaix, pourtant, les patrons ont accordé depuis le 1er juin, 0.01 de vie chère. Comme ils avaient le même tarif que nous, cela leur fait 2.85 de l'heure minima.

Pourquoi les patrons de Lille ne feraient-ils pas la même chose ?

Si vous n'avez pas d'animosité contre la syndicat ouvrier, comme vous le dites, réunissons donc la Commission mixte et continuons, comme par le passé, l'entente qui nous a préservé de bien des conflits. »

Voici le tarif qui avait été présenté au Comité patronal :

Ouvriers qualifiés, minimum, 3 fr. de l'heure ; Manœuvres spécialisés, 2.50 ; Manœuvres simples, 2.25 ; Apprentis toutes catégories, 0.25.

Le syndicat a décidé d'accorder jusqu'au 10 juillet un délai de réponse. Passé ce délai, le Syndicat décidera ce qu'il y aura à faire.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour le Syndicat de la Carrosserie et par ordre :

Le secrétaire : VERCAEMPT.

Siège du Syndicat : 19, rue du Molinel.

Adresse du Secrétaire : 16, rue des Dondaines.

A AVESNES

Conférences Bondues

Dans une réunion tenue à la mairie, dimanche dernier, à quatre heures, présidée par le camarade Jules Redon, le citoyen Bondues a fait une belle conférence, fréquemment applaudie.

L'orateur a développé les questions syndicales, parla de la nécessité pour les travailleurs de se syndiquer par ces temps de vie chère, malmena vertement l'attitude préfectorale envers les prolétaires, expliqua ce que le Parti socialiste entendait par la nationalisation.

A la demande de quelques auditeurs, il est décidé qu'une réunion aurait lieu le mardi suivant, pour former le Syndicat des Métaux ; une autre jeudi soir, pour constituer celui du Bâtiment, et enfin une dernière, le même jour, pour celui des Carrossiers.

L'ordre du jour, proposé par Jules Redon et ainsi conçu, est voté à mains levées :

« Après avoir entendu les bonnes paroles du citoyen Bondues, l'assemblée se sépare aux cris de Vive le Syndicat ! Vive la Confédération générale du Travail ! »

Quelques dames assistaient à la réunion.

:: Convocations ::

VENDREDI

PERSONNEL MUNICIPAL. — Section des Ouvriers. — Assemblée de la Commission le vendredi 16 juillet, à cinq heures et demie du soir, Bourse du Travail, 186, rue de Paris.

Ordre du jour : Congrès de Dunkerque. — Questions diverses.

Le Secrétaire : G. VERHAEGHE.

SYNDICAT DES TRANSPORTS. — Vendredi 16 juillet 1920, à six heures du soir, réunion des dockers chez le camarade Philippaert V., 18, quai Vauban.

Ordre du jour : Coopérative — Constitution.

Le Secrétaire : H. LOBERT.

AUX EMPLOYES

Tous les employés des deux sexes et de toutes catégories sont invités à assister en foule à l'assemblée générale qui se tiendra vendredi 16 juillet, à 7 heures précises du soir, salle du Tivoli-Cinéma, 28, rue de Fives, à Lille, siège du syndicat.

Ordre du jour : Situation morale et financière. — Revision des statuts. — Application de la loi de huit heures. — Semaine anglaise. — Action fédérale (auxiliaires Etat). — Action générale (banque, industrie, commerce).

La carte syndicale sera demandée à l'entrée. — Toutes adhésions seront reçues au bureau.

Le Secrétaire : A. RAUX.

SYNDICAT GENERAL DES OUVRIERES EN CONFECTIONS. — Réunion générale le vendredi 16 juillet, à six heures et demie, Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris.

La carte confédérale sera exigée à l'entrée.

Prière de venir en nombre.

La Secrétaire : Mme BIDAR.

SAMEDI

SYNDICAT DE LA CHAPELLERIE & CASQUETTERIE de LILLE & ENVIRONS

Réunion générale le samedi 17 juillet, à 6 heures 30 du soir, au siège, 186 bis, rue de Paris.

Section de chapellerie. — Ordre du jour : Cotisations.

Section des casquettiers. — Ordre du jour : Discussion sur le nouveau barème et renouvellement du contrat.

Présence indispensable pour tous.

Le Secrétaire : M. BENOIT.

DIMANCHE

UNION DES SYNDICATS DU BATIMENT

Tous les ouvriers des corporations des charpentiers, menuisiers, peintres, vitriers, maçons, plafonneurs, tamentiers, plâtriers, serruriers, carreleurs, charpentiers en fer, terrassiers, parqueteurs, lattiers, plombiers, zingueurs, couvreurs, tailleurs de pierres bleues, ravaleurs, menuisiers en siège, ébénistes, tapissiers, ouvriers litiers, ouvriers du gaz, manœuvres de toutes professions du Bâtiment, sont invités à assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 18 juillet, à dix heures du matin, salle de la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris, où il sera traité d'un salaire conforme au coût de la vie, ainsi que du taux de la cotisation nécessaire à la vitalité de l'organisation.

La Commission exécutive.

SYNDICAT DES OUVRIERS DE BRASSERIES ET MALTERIES DE LILLE. — Dimanche 18 juillet, à trois heures précises, grande assemblée générale et indispensable pour tous, salle de la « Bourse du Travail », 186 bis rue de Paris.

Ordre du jour : Paiement des cotisations — Projet d'un achat pour un Drapeau — Compte-rendu du procès intenté contre M. Degruson, brasseur-malteur — Discussion au sujet de la fête Saint-Arnould — Décisions à prendre — Lecture des correspondances.

Vu l'importance de l'ordre du jour, les camarades sont priés de ne manquer à venir.

La Secrétaire : E. BRISSINCK.

LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

Les Appareils « CLAVERIE » de Paris sont uniques et sans rivaux pour le soulagement et la guérison de ces infirmités

Toutes les personnes intelligentes ont su discerner, parmi les réclames lapageuses, la seule méthode vraiment scientifique et s